TABLE.

INTRODUCTION. Pag. 423

§ Ier.—Devoirs de l'évêque. 425

§ II.—Obligations du recteur. 433

§ III.—Obligations du préfet. 438

§ IV et dernier. — Règles que doivent observer les séminaristes. 442

APPENDICE. — Avertissement aux jeunes étudians qui se disposent à entrer dans l'état ecclésiastique. 445